



Nuisances sonores et droit à la pratique musicale en immeuble

Par **mc90**, le **04/01/2009** à **14:59**

Bonjour aux lecteurs de ce message.
J'habite une cage d'escalier de 8 appartements depuis 15 ans. En mai 2007, j'ai acheté un piano. Auparavant, par correction, j'avais demandé leur avis à tous mes voisins pour savoir s'ils acceptaient de m'entendre faire des gammes et des exercices. Personne n'avait formulé d'objections.
Je joue environ 5 jours sur 7, pendant 1h ou 1h30 en fin d'après-midi.
Et voilà qu'il y a trois jours, alors que je jouais comme d'habitude, une voisine, la plus éloignée de mon appartement, est venue chez moi pour me reprocher vigoureusement de l'empêcher d'entendre sa télévision !
On me dit qu'il existe une législation qui exclut la pratique d'un instrument de musique de la catégorie des nuisances sonores.
Quelqu'un sait-il quelque chose à ce sujet ?
Merci d'avance.
mc90

Par **Tisuisse**, le **04/01/2009** à **19:02**

Bonjour,
Vous ne dites jamais bonjour quand vous arrivez quelque part ? moi, si et c'est plus agréable pour les autres.
La seule législation qui existe est celle relative aux tapages diurnes et nocturnes. A moins que vous ayez, dans le règlement de l'immeuble ou de la résidence, un article qui vous interdit expressément de faire de la musique, dans la mesure où ce n'est pas toute la journée et tous les jours, je ne vois pas ce que la voisine pourrait avoir comme recours contre-vous. Envoyez-là paître sur ses pâturages.